

11 janvier 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 11 janvier 2011 à 16h00.

Présences : Julie Simard, Lucie Gilbert, Marco Laplante, Michel Fortin
Absence : Claire Pouliot, Carl Lessard

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Lucie Gilbert.

RÉSOLUTION D'ACCEPTION DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR Marco Laplante, **APPUYÉ PAR** Michel Fortin et **RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Paroisse de Saint-Frédéric accepte l'offre qui lui est faite de **Banque Royale du Canada** pour son emprunt de 1 706 100 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 225-03, 231-05, 266-10 et 258-09, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

162 800 \$	3.40%	18 janvier 2012
168 900 \$	3.40%	18 janvier 2013
174 900 \$	3.40%	18 janvier 2014
181 300 \$	3.40%	18 janvier 2015
1 018 200 \$	3.40%	18 janvier 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

RÉSOLUTION D'EMPRUNT PAR BILLET

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Paroisse de Saint-Frédéric souhaite emprunter par billet un montant total de 1 706 100 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
225-03	186 500\$
231-05	1 108 500\$
266-10	45 000\$
258-09	366 100\$

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Frédéric désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Frédéric avait, le 5 janvier 2011, un montant de 1 295 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 940 000 \$, pour des périodes de 5 ans et 15 ans, en vertu des règlements numéros 225-03 et 231-05;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR Lucie Gilbert,

APPUYÉ PAR Julie Simard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 706 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 225-03, 231-05, 266-10 et 258-09 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 18 janvier 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	162 800 \$
2013.	168 900 \$
2014.	174 900 \$
2015.	181 300 \$
2016.	187 900 \$ (à payer en 2016)
2016.	830 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Paroisse de Saint-Frédéric émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 janvier 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 225-03, 231-05, 266-10 et 258-09, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Paroisse de Saint-Frédéric emprunte 1 295 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 13 jours au terme original des règlements numéros 225-03 et 231-05.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Lucie Gilbert à 16h20.